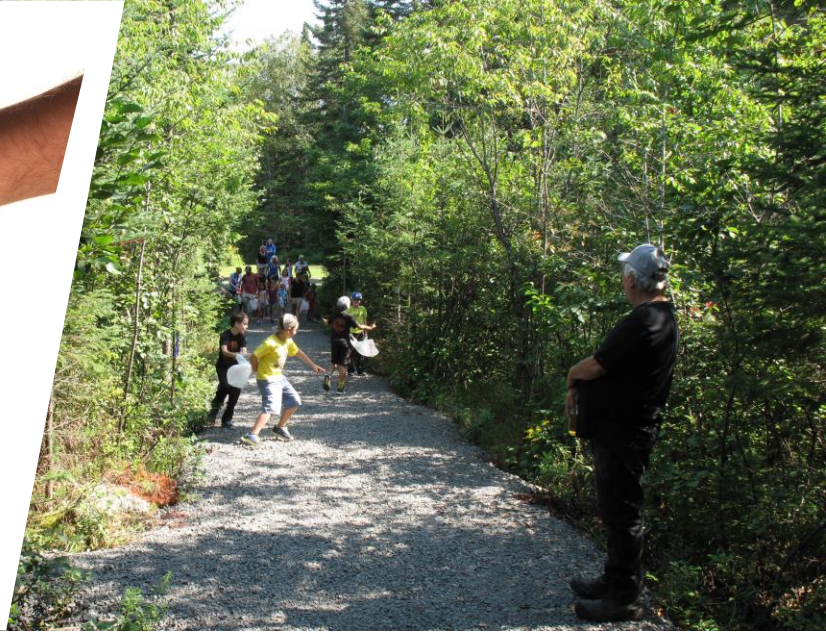

Politique environnement

Déterminée à se donner et léguer aux générations futures l'environnement que nous méritons tous, la municipalité de Notre-Dame-De-La-Merci s'engage à réduire son empreinte écologique en informant, respectant, soutenant et agissant dans son milieu et aux limites de ses capacités.

Merci pour tous les gestes Sol Air Gestion Eau.

MUNICIPALITÉ DE Authentique de Nature Notre-Dame-de-la-Merci

Mai 2020

Valeurs de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci

- La municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci désire être un exemple et inspirer ses citoyens en matière de protection de l'environnement.
- La municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci favorise le développement économique, touristique et culturel de sa municipalité dans une optique de développement durable.
- Les valeurs de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci sont:
  - le professionnalisme et la qualité des ses interventions;
  - l'intégrité, la loyauté et le respect de l'organisation;
  - la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs de la collectivité pour assurer l'authenticité à laquelle elle aspire.

Axes d'intervention: AGES/SAGE

AIR

Transport et coupe de bois

- Intervenir pour diminuer l'impact de ces activités au niveau de la pollution de l'air et faire valoir l'importance de la captation du carbone par les forêts.
- Coopérer au plan du ministère et assurer le respect des règles et normes en cette matière.

Terrain privé

- Sensibiliser, informer et effectuer les suivis nécessaires auprès des propriétaires pour assurer l'application des normes en matière de déboisement.

Borne électrique

- Promouvoir les véhicules récréatifs électriques.

Feu à ciel ouvert

- Informer et sensibiliser les gens aux dangers pour l'environnement, les biens et les pertes humaines et ne bruler que les matières autorisées.

Chauffage secondaire

- Inciter et informer les propriétaires à adopter des chauffages secondaires qui répondent aux normes strictes d'émanation de particules fines .

Encourager le covoiturage et l'utilisation de taxibus.

Mettre en place un programme d'incitation à un virage vert.

EAU

Considérant que nous profitons d'une quantité d'eau souterraine 30 fois supérieure à nos lacs et rivières, nous devons en faire une utilisation responsable et éviter le gaspillage.

- Collaborer avec les organisations de bassins versants et les associations de lacs pour documenter, informer et sensibiliser tous les utilisateurs concernant la qualité des plans et cours d'eau et la protection de la bande riveraine.
- Informer les citoyens sur l'importance de vérifier la qualité de l'eau des puits. Publiciser l'importance d'éviter les engrais à proximité des sources d'eau.
- Organiser des rencontres d'information pour les nouveaux propriétaires.
- Système d'épuration des eaux usées
  - Assurer le maintien d'installations sceptiques conformes et de qualité et la mise à niveau.
  - Favoriser des essais de nouvelles technologies.
- Limiter l'utilisation des bouteilles de plastique.
- Sensibiliser et encourager l'utilisation d'équipement de plomberie à faible débit.
- Installer des bornes de remplissage d'eau à la halte routière et au Parc de la rivière Dufresne.
- Créer un programme pour l'utilisation de papiers « environnement Proof » pour les toilettes et l'utilisation de produits sans phosphate.
- Pour les quais, assurer l'utilisation de matériaux composites ou cèdre naturel et qui ne rouillent pas.

GESTION

Achats écoresponsables de biens et services

- Encourager l’achat de véhicules électriques ou hybrides.
- Limiter les contenants en plastique pour la municipalité (lave-glace, vaisselle…)

Matières résiduelles

- Promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. L'élimination des déchets ultimes, c’est-à-dire les déchets auxquels on ne trouve aucun usage, constitue évidemment le dernier recours. Le principe est applicable à l'ensemble des matières résiduelles.
- Encourager l’achat de produits en vrac.

Environnement et aménagement

- Informer les citoyens sur le bon recyclage.
- Impliquer la brigade verte pour la sensibilisation.
- Promouvoir l’utilisation de piles rechargeables.

Suivi de la règlementation

- Mettre en place des incitatifs pour les normes fédérales et provinciales.

SOL

Espace vert

- Conserver et augmenter, si possible, la superficie des parcs et espaces verts protégés.

Réaliser un inventaire des sites contaminés en collaboration avec le ministère concerné .

Promouvoir et augmenter la superficie du jardin collectif et créer des zones communautaires.

Promouvoir la plantation d'arbres et d'aménagements fleuris.

Identification de source éventuelle.

VTT, Motoneiges, Bateaux

- Encadrer les activités sportives et de loisirs pour limiter l'empreinte écotouristique (suivi des pistes balisées pour les véhicules hors routes et assurer une vigilance accrue au remplissage des équipements motorisés sur l'eau et le sol).

Sensibiliser les plaisanciers à la vitesse maximale recommandée (20km/h) sur les lacs afin de limiter l'érosion des sols et la pollution.

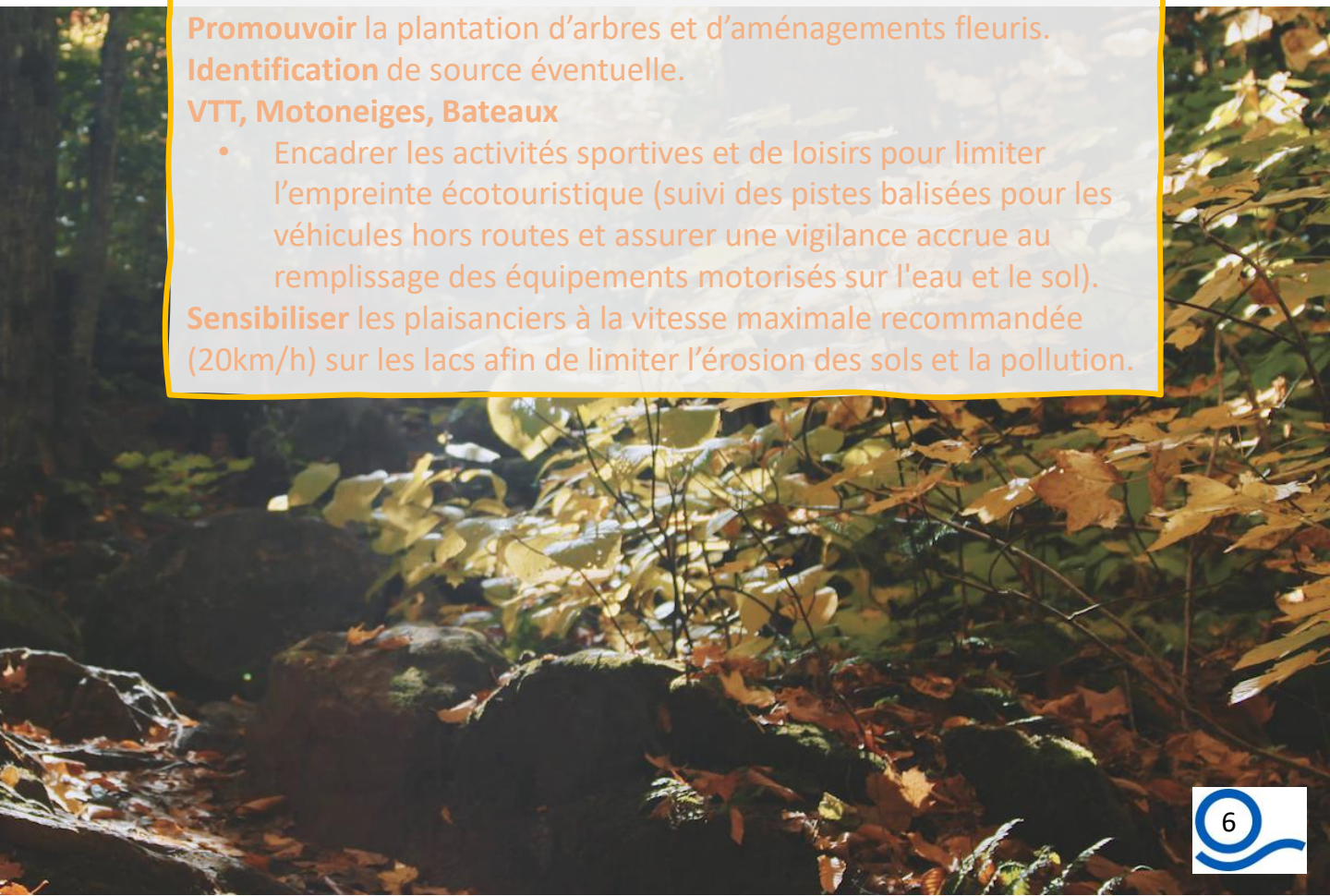

RÉALISATIONS

Depuis plusieurs années, la municipalité organise 2 journées environnement par année.

2016

- Borne électrique dans le stationnement de la municipalité.

2018

- Programme de subvention pour l'utilisation des couches lavables;
- Création du jardin collectif;
- Règlement de lavage de bateaux;
- L'application de la collecte à trois voies lors d'événements.

2019

- Élimination complète des bouteilles d'eau jetables à la municipalité;
- Utilisation de contenants compostables ou lavables lors d'événements;
- Formation de la brigade verte de Notre-Dame-De-La-Merci et Entrelacs;
- Organisation et réalisation d'une corvée de ramassage de déchets sur le chemin Notre-Dame-de-la-Merci associé à la Mission 100 tonnes;
- Élimination des sacs de plastique à la bibliothèque municipale.

2020

- Achat d'un véhicule hybride.

Étapes et échéancier

2020

- Achat du véhicule hybride;
- Réduction des bouteilles d'eau achetées à la caserne;
- Séances d'information sur le recyclage;
- Corvée de nettoyage (Brigade Verte);
- Table de foresterie;
- Dépliant sur les normes en matière de déboisement;
- Feu à ciel ouvert en collaboration avec le SSI (visite préventive) et les associations de lacs;
- Développer d'un programme d'incitation à un virage vert;
- En collaboration avec la CARA ou autre organisme fournir (sous forme de document à reproduire selon nos besoins) l'information sur la protection de l'eau, berges, air, etc.;
- Programme de produits sans phosphate;
- Concevoir une trousse de propriétaires pour inclure les éléments déjà identifier dans notre document;
- Promouvoir le jardins collectif et ajouter les jardins communautaires;
- Activité poubelle avec les enfants;
- Voir à appliquer la restriction des engrais chimiques et pesticides.

2021

- Borne de remplissage d'eau;
- Nouvelle borne électrique;
- Système de remplissage de lave-glace;
- Corvée de nettoyage (Brigade Verte).

2022

- Utilisation d'ampoules DEL dans tous les locaux de la municipalité;
- Corvée de nettoyage (Brigade Verte).

2023

- Corvée de nettoyage (Brigade Verte).

2024

- Corvée de nettoyage (Brigade Verte);
- Révision de la politique.

Rôles et responsabilités

Tous les employés de la municipalité partagent la responsabilité de contribuer par leurs gestes et comportements à la protection de l'environnement.

Le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci :

- est responsable de l'adoption de la politique environnementale;
- reçoit les bilans annuels.

La Direction générale de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci :

- voit à la diffusion, à la mise en œuvre de la politique et à l'atteinte de ses objectifs;
- reçoit les bilans annuels.

Comité environnement de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci :

- prépare ou modifie la politique et la présente à la Direction générale et au Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci ;
- réalise et présente les bilans annuels;
- travaille à la mise en œuvre des actions prévues par la politique.

Employés de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci :

- collaborent à la mise en place et à l'intégration de la politique, et ce, dans le cadre de l'exercice de leur fonction;
- font part de leurs commentaires quant à l'amélioration des pratiques de gestion environnementale à la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci;
- élaborent les documents proposés par le comité environnement.

Associations et organismes de la municipalité :

- partagent leur bilan environnemental à la municipalité